

Aux parents des élèves de 9-10-11S

Réf. : VER

Le Mont, le 30 juin 2026

RENTREE SCOLAIRE 2026

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vous trouverez dans ce courrier quelques points importants que nous souhaitons porter à votre attention pour cette rentrée scolaire.

En complément, le document « info.parents » disponible sur le site de l'école – epslemont.edu-vd.ch – ou sur demande via le secrétariat au format papier, vous fournit l'ensemble des éléments d'organisation de l'établissement ainsi que le règlement interne qui régit la vie de tous les jours.

Pour que la vie de notre école se déroule le plus harmonieusement possible, un certain nombre de règles de conduite et de comportement doit être respecté. Il est indispensable de les connaître et de les appliquer.

En ce sens, nous comptons sur une collaboration active des élèves et de leurs parents.

Les règles de fonctionnement sont disponibles dans l'agenda de l'élève. Il vous est demandé d'en prendre connaissance et de signer ce document durant la première semaine de la rentrée.

Merci également de prendre connaissance des informations transmises via l'agenda et de signer ce dernier chaque semaine.

Les téléphones portables, les montres connectées et les écouteurs sont interdits dans tous les bâtiments et sur l'ensemble du site durant les heures scolaires. Ils doivent être **éteints et rangés dans un sac et en aucun cas dans les poches ou sur soi** avant d'entrer dans ceux-ci, sinon, ils sont confisqués et déposés au secrétariat (l'établissement n'avertit pas les parents de la confiscation) selon les modalités prévues dans l'art. 119 de la LEO et de l'art. 103 de la RLEO. Ils peuvent être récupérés par les parents dès le lendemain au secrétariat ou par l'élève après 7 jours (par exemple confisqué un mardi, rendu le mardi d'après).

Les puffs ou cigarettes électroniques sont interdites sur tout le périmètre scolaire. Elles seront immédiatement confisquées et l'élève sanctionné ; un courrier en informera les parents.

Sur le site du Mottier, chaque élève se voit attribuer un casier. Il est obligatoire de le fermer avec un cadenas à clé (pas à code) d'ici au 30 août 2026 même s'il ne contient momentanément aucun objet. Les casiers non attribués seront rendus inaccessibles par le service des bâtiments.

La Commune de Mont-sur-Lausanne et l'établissement scolaire déclinent toute forme de responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel que l'élève a déposé dans son casier. **Les élèves sont priés de ne pas apporter d'objets de valeur.**

L'élève est entièrement responsable des objets qu'il range dans son casier. Il veille notamment à ne pas y entreposer durablement des denrées périssables et évite d'y laisser trop longtemps des vêtements humides.

Au terme de l'année scolaire, chaque casier est vidé de son contenu et nettoyé par son utilisateur.

La dépose des élèves sur le site du Mottier se fait uniquement sur le parking sous l'église. En aucun cas sur celui du collège du Mottier A ou celui du cimetière, ni le long du trottoir de la route de Lausanne ou devant le centre sportif. **Merci de respecter ces consignes pour la sécurité des élèves.**

HORAIRES DES CLASSES

Les horaires des classes sont publiés dès la mi-juillet sur le site de l'établissement – epslemont.edu-vd.ch.

COMMUNICATION

Afin d'optimiser la communication et dans un souci d'économie de papier, dès la rentrée d'août 2025, vous trouverez sur le site de l'établissement – epslemont.edu-vd.ch – toutes les circulaires générales destinées à l'ensemble des classes de la 1P à la 11S. Le mot de passe générique pour accéder à ces documents pour l'ensemble des degrés 1P à 11S vous a été transmis par courrier postal.

CALENDRIER

Vous trouverez également sur le site de l'établissement – epslemont.edu-vd.ch – des calendriers par cycle ou demi-cycle avec les événements annuels pour vous faciliter la tâche dans l'organisation scolaire de vos enfants.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que cette année, le conseil d'établissement a décidé d'accorder une demi-journée de congé aux élèves le **vendredi 18 septembre 2026 dès 12h00**, veille du week-end du Jeûne fédéral.

À cette date, l'établissement sera fermé. Cette demi-journée étant considérée comme un jour de congé ordinaire, aucun service de garde ne sera organisé par l'établissement.

Une seconde demi-journée de congé le mercredi 5 mai 2027, veille de l'Ascension est en discussion mais celle-ci n'a pas encore été validée.

À la fin de l'année scolaire, les élèves seront en vacances **le vendredi 2 juillet 2027 dès midi**.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer des dates des réunions de parents qui auront lieu à l'aula du collège du Mottier B :

- Classes 9S, le mardi 10 septembre 2026, de 18h30 à 21h00
- Classes 10S, le mardi 27 octobre 2026, de 18h30 à 21h00
- Classes 11S, le jeudi 5 novembre 2026, de 18h30 à 21h00

CONGES JOKER

Depuis août 2024, vous avez la possibilité d'utiliser six congés JOKER par année scolaire par enfant qui correspondent chacun à une demi-journée de congé sans motif à formuler et qui sont à adresser à la maîtresse ou au maître titulaire de votre enfant. Vous trouverez via ce QRcode, une information détaillée tableau sur le délai a minima à respecter pour la transmission d'une demande de congé JOKER pour un matin ou un après-midi.



Les QRcodes ci-dessous vous donnent accès en ligne aux différents documents mentionnés et aux informations officielles de la DGEO.

Site de l'établissement
<https://epslemont.edu-vd.ch>



Dépliants d'information aux
parents



Absences, congés et
vacances scolaires



Prévention « Puffs »



SolidairMont et Méthode de la
préoccupation partagée



Chorale de l'EPS



Nous formons nos vœux pour que cette nouvelle année scolaire soit riche en rencontres et découvertes et vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Thierry Wolters
Directeur